



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1691-21

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1582-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 502 822 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 502 822 \$ POUR LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU LAC DES FÉES; LA FOURNITURE ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ ENTRE L'EMPRISE PUBLIQUE DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ET LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES SITUÉES ENTRE LES RUES VINCENT ET LE BOULEVARD MONCHAMP; LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CENTRE DENIS-LORD; LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LEBLANC ET LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES ET L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR SUR LE SITE DE LA BASE DE PLEIN AIR, **AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 857 899 \$**

PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	2 FÉVRIER 2021
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	2 FÉVRIER 2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER :	
APPROBATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété une dépense et un emprunt de 5 502 822 \$ par le règlement numéro 1582-18;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de construction du chalet du parc Leblanc et du chalet du Lac des fées – 2020GÉ35-AOP;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse conforme s'élève à 1 636 554,15 \$, taxes incluses, en ce qui concerne le projet de construction du chalet du Lac des fées;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 1582-18 pour pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres no 2020GÉ35-AOP;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de réviser l'estimation prévue à la hausse pour le projet de bâtiment de service à la Base de plein-air pour un montant additionnel de 755 288 \$;

CONSIDÉRANT qu'un montant additionnel global de 1 857 899 \$ est donc nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 2 février 2021 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 2 février 2021;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le titre du règlement numéro 1582-18 est remplacé par le suivant :

« Décrétant une dépense de 7 360 721 \$ et un emprunt de 7 360 721 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air ».

**ARTICLE 2** L'article 1 du règlement numéro 1582-18 est remplacé par le suivant :

« Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air, ces travaux sont estimés à 7 360 721 \$ \$ incluant les honoraires professionnels, les frais et les taxes, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques, en date du 26 janvier 2021, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme Annexe 1. »

**ARTICLE 3** L'article 2 du règlement numéro 1582-18 est modifié par le remplacement de la somme de « 5 502 822 \$ » par la somme de « 7 360 721 \$ »;

**ARTICLE 4** L'article 3 du règlement numéro 1582-18 est modifié par le remplacement de la somme de « 5 502 822 \$ » par la somme de « 7 360 721 \$ »;

**ARTICLE 5** L'annexe 1 du règlement numéro 1582-18 est remplacé par l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 6** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance ..... du ..... 2021.

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Boyer, maire

\_\_\_\_\_  
Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE 1

RÈGLEMENT NUMÉRO 1691-21

ANNEXE 1.0 — RÉSUMÉ

VILLE DE SAINT-CONSTANT

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE BÂTIMENT DE SERVICE DU LAC DES FÉES	4 742 573 \$
PROJET DE CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ	382 606 \$
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CENTRE DENIS-LORD	325 270 \$
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LEBLANC	471 366 \$
PROJET DE BÂTIMENT DE SERVICE À LA BASE DE PLEIN AIR	1 438 906 \$
<b>Montant total du règlement</b>	<b><u>7 360 721 \$</u></b>

RÈGLEMENT NUMÉRO 1691-21

ANNEXE 1.0

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE BÂTIMENT DE SERVICE DU LAC DES FÉES

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 18 janvier 2021.

NO	DESCRIPTION		COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>			
1.1	AMÉNAGEMENT LAC DES FÉES -- LOT 1	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	308 670 \$
		FONTAINE	57 500 \$
		ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	49 553 \$
		<b>SOUS-TOTAL 1.1</b>	<b>415 723 \$</b>
1.2	AMÉNAGEMENT LAC DES FÉES -- LOT 2	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	550 000 \$
		MISE EN LUMIÈRE	180 000 \$
		SENTIERS	180 000 \$
		BELVÈDÈRES	500 000 \$
		3X PASSERELLES	225 000 \$
		MOBILIER EXTÉRIEUR	30 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL 1.2</b>	<b>1 665 000 \$</b>
1.3	BÂTIMENT DE SERVICE	TRAVAUX	1 650 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL 1.3</b>	<b>1 650 000 \$</b>
1.4	MOBILIER INTÉRIEUR	FOURNITURE ET LIVRAISON	30 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL 1.4</b>	<b>30 000 \$</b>
	<b>TOTAL 1.0 -- TRAVAUX</b>		<b>3 760 723 \$</b>
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>			
2.1	AMÉNAGEMENT LAC DES FÉES -- LOT 1	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	25 000 \$
		FONTAINE	4 500 \$
		ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	21 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL 2.1</b>	<b>50 500 \$</b>
2.2	AMÉNAGEMENT LAC DES FÉES -- LOT 2	AMÉNAGEMENT PAYSAGER (Inclut sentiers, belvédères)	275 000 \$
		MISE EN LUMIÈRE	40 000 \$
		3X PASSERELLES	25 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL 2.2</b>	<b>340 000 \$</b>
2.3	BÂTIMENT DE SERVICE	PFT, CONCEPTION, PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX	150 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL 2.3</b>	<b>150 000 \$</b>
	<b>TOTAL 2.0 -- HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>		<b>540 500 \$</b>
<b>3.0 TAXES</b>			
		<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES</b>	<b>4 301 223 \$</b>
		TPS (5 %)	215 061 \$
		TVQ (9,9975 %)	430 015 \$
		RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-429 563 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES</b>		<b>4 516 736 \$</b>
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>			
	FRAIS ADMINISTRATIFS, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES ET AUTRE (5 % de 3.0)		225 837 \$
	<b>GRAND TOTAL</b>		<b>4 742 573 \$</b>

Préparé par :   
Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

En date du : 26 janvier 2021

RÈGLEMENT NUMÉRO 1691-21

ANNEXE 1.0

PROJET DE CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 18 janvier 2021.

NO	DESCRIPTION		COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>			
1.1	CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ	FOURNITURE-INSTALLATION	332 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>332 000 \$</b>
	<b>TOTAL 1.0 — TRAVAUX</b>		<b>332 000 \$</b>
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>			
2.1	PALISSADE SAULE TRESSÉE	ARPENTAGE	15 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 000 \$</b>
	<b>TOTAL 2.0 — HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>		<b>15 000 \$</b>
<b>3.0 TAXES</b>			
		<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES</b>	<b>347 000 \$</b>
		TPS (5 %)	17 350 \$
		TVQ (9,9975 %)	34 691 \$
		RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-34 655 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES</b>		<b>364 386 \$</b>
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>			
	FRAIS ADMINISTRATIFS, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES ET AUTRE (5 % de 3.0)		18 219 \$
		<b>GRAND TOTAL</b>	<b>382 606 \$</b>



Préparé par : \_\_\_\_\_  
Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

En date du : 26 janvier 2021

RÈGLEMENT NUMÉRO 1691-21

## ANNEXE 1.0

## PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CENTRE DENIS-LORD

## DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 18 janvier 2021.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>		
1.1	Agrandissement du stationnement, incluant le drainage	170 000 \$
1.2	Éclairage du stationnement et du sentier	80 000 \$
1.3	Mobilier urbain/exerciseurs	30 000 \$
1.4	Signalisation	5 000 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>285 000 \$</b>
	<b>TOTAL 1.0 — TRAVAUX</b>	<b>285 000 \$</b>
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>		
2.1	Plan et devis électrique	5 000 \$
2.2	Contrôle des matériaux	5 000 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 000 \$</b>
	<b>TOTAL 2.0 — HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>3.0 TAXES</b>		
	<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES</b>	<b>295 000 \$</b>
	TPS (5 %)	14 750 \$
	TVQ (9,9975 %)	29 493 \$
	RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-29 462 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES</b>	<b>309 781 \$</b>
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>		
	FRAIS ADMINISTRATIFS, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES ET AUTRE (5 % de 3.0)	15 489 \$
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>325 270 \$</b>

Préparé par :   
Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

En date du : 26 janvier 2021

# RÈGLEMENT NUMÉRO 1691-21

## ANNEXE 1.0

### PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LEBLANC

#### DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 18 janvier 2021.

NO	DESCRIPTION		COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>			
1.1	RÉAMÉNAGEMENT PARC LEBLANC	AMÉNAGEMENT DU SITE	150 000 \$
		MODULES DE JEU	75 000 \$
		ÉCLAIRAGE	50 000 \$
		SENTIERS	50 000 \$
		PLANTATIONS	15 000 \$
		MOBILIER EXTÉRIEUR	20 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL 1.2</b>	<b>360 000 \$</b>
	<b>TOTAL 1.0 — TRAVAUX</b>		<b>360 000 \$</b>
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>			
2.1	RÉAMÉNAGEMENT PARC LEBLANC	ARCHITECTURE DE PAYSAGE	40 000 \$
		MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ	15 000 \$
		CONTRÔLE DES MATÉRIAUX	7 500 \$
		ARPENTAGE	5 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL 2.1</b>	<b>67 500 \$</b>
	<b>TOTAL 2.0 — HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>		<b>67 500 \$</b>
<b>3.0 TAXES</b>			
		<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES</b>	<b>427 500 \$</b>
		TPS (5 %)	21 375 \$
		TVQ (9,9975 %)	42 739 \$
		RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-42 694 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES</b>		<b>448 920 \$</b>
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>			
		FRAIS ADMINISTRATIFS, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES ET AUTRE (5 % de 3.0)	22 446 \$
		<b>GRAND TOTAL</b>	<b>471 366 \$</b>

Préparé par :    
 Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

En date du : 26 janvier 2021

RÈGLEMENT NUMÉRO 1691-21

ANNEXE 1.0

PROJET DE BÂTIMENT DE SERVICE À LA BASE DE PLEIN AIR

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 18 janvier 2021.

NO	DESCRIPTION		COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 TRAVAUX</b>			
1.1	CONSTRUCTION DU BÂTIMENT	TRAVAUX	1 200 000 \$
1.2	MOBLILIER INTÉRIEUR	FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION	20 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 220 000 \$</b>
	<b>TOTAL 1.0 — TRAVAUX</b>		<b>1 220 000 \$</b>
<b>2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>			
2.1	CONCEPTION, PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, SERVICES PROFESSIONNELS DIVERS		85 000 \$
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>85 000 \$</b>
	<b>TOTAL 2.0 — HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>		<b>85 000 \$</b>
<b>3.0 TAXES</b>			
		<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES</b>	<b>1 305 000 \$</b>
		TPS (5 %)	65 250 \$
		TVQ (9,9975 %)	130 467 \$
		RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-130 330 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES</b>		<b>1 370 387 \$</b>
<b>4.0 FRAIS INCIDENTS</b>			
	FRAIS ADMINISTRATIFS, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES ET AUTRE (5 % de 3.0)		68 519 \$
		<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 438 906 \$</b>

Préparé par :   
Cheikh Béthio Diop, ing., directeur des Services techniques

En date du : 26 janvier 2021